

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2019

TABLES DES MATIÈRES

1. OUVERTURE	2075
2. ORDRE DU JOUR.....	2075
2019 06 087 2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2019.....	2075
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL	2076
2019 06 088 3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2019.....	2076
4. QUESTIONS ET SUIVI, S'IL Y A LIEU RELATIVEMENT AU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 1^{ER} AVRIL 2019.....	2076
5. PRÉSENCES ET PÉRIODE DE QUESTIONS	2076
6. RAPPORTS.....	2076
6.1 RAPPORT DU MAIRE.....	2076
6.2 RAPPORT DES COMITÉS.....	2076
6.3 RAPPORT DU D.G.....	2076
7. ADMINISTRATION.....	2077
2019 06 089 7.1. CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS -INSCRIPTION 2019.....	2077
2019 06 090 7.2. AUTORISATION DE DESTRUCTION DES ARCHIVES.....	2077
2019 06 091 7.3. EMBAUCHE TEMPORAIRE D'UNE SECRÉTAIRE.....	2077
2019 06 092 7.4. DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LE TOURNOI DE BALLE FAMILIALE.....	2077
2019 06 092 7.5.CHANGEMENT D'ÉTUDE LÉGAL – CAIN LAMARRE.....	2078
8. URBANISME	2078
2019.06 093 8.1.DÉROGATION MINEURE 2019-01.....	2078
2019.06 093 8.2.NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU CCU (COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME).....	2078
9. VOIRIE	2079
10. HYGIÈNE DU MILIEU	2079
2019 06 095 10.1. INSTALLATION SEPTIQUES SUR LE CHEMIN FAVREAU POUR LES RÉSIDENTS DU PROJET DE PROLOGEMENT DES ÉGOUTS QUI A ÉTÉ ABANDONNÉ.....	2079
11. SÉCURITÉ	2079
12. LOISIRS ET CULTURE.....	2079
2019 06 099 12.1. EMBAUCHE DE LA SAUVETEUSE POUR L'ÉTÉ 2019.....	2079
2019 06 100 12.2. DEMANDE DE L'ÉCOLE – AMÉNAGEMENT DU PARC-ÉCOLE DE LIGUGÉ.....	2080
2019 06 101 12.3. RENOUVELLEMENT COMME MEMBRE DE LA TABLE DE CONCERTATION CULTURELLE DE LA MRC DE COATICOOK.....	2080
2019 06 101 12.4. ABRIS DES JOUEURS – PARC BEAUSOLEIL.....	2080
13. CORRESPONDANCE	2080
14. TRÉSORERIE	2081
2019 06 083 14.2. ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 3 JUIN 2019.....	2081
14.3 DÉPÔT DU RAPPORT DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENT ET L'ÉTAT DE FONCTIONNEMENT.....	2081
15. VARIA ET PÉRIODE DE QUESTIONS	2082
2019 06 106 16.1. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE.....	2082

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, tenue à l'hôtel de ville, 1439 chemin Favreau, le 3 juin 2019, à 19 h, présidé par Monsieur le Maire Bernard Marion, et à laquelle assistaient les conseillers.

Madame Émilie Groleau	Monsieur Yvon Desrosiers
Monsieur Jacques Ménard (absent)	Madame Line Gendron (absente)
Madame Lyssa Paquette (absente)	Monsieur Éric Leclerc

Formant le quorum du Conseil municipal sous la présidence du maire.

Madame Brigitte Desruisseaux, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la municipalité, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Madame Sylvie Masse, agente de développement culturel de la MRC de Coaticook est venue nous rencontrer pour l'aménagement d'espaces publics et privés du noyau villageois.

Il est ordonné par résolution comme suit :

1. Ouverture

2. Ordre du jour

2019 06 107 2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2019

1. Ouverture

- 1.1. Moment de réflexion
- 1.2. Mot de bienvenue du maire
- 1.3. Présence des membres du conseil

2. Ordre du jour

- 2.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 juin 2019

3. Procès-verbaux (la lecture sera faite à la demande d'un membre du conseil seulement)

- 3.1. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 mai 2019

4. Suivi des affaires découlant du point 3

- 4.1. Questions et suivi, s'il y a lieu, relativement au procès-verbal de la dernière session régulière

5. Présence et période de questions

- 5.1. Présence et période de questions

6. Rapports

- 6.1. Rapport du maire sur ses activités
- 6.2. Rapport des comités
- 6.3. Rapport du D. G.

7. Administration

- 7.1. Congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités – Inscriptions 2019
- 7.2. Autorisation de destruction des archives
- 7.3. Embauche temporaire d'une secrétaire
- 7.4. Demande de financement pour le tournoi de balle familiale
- 7.5. Changement d'étude légal – Cain Lamarre

8. Urbanisme

- 8.1. Dérogation mineure 2019-01
- 8.2. Nomination d'un nouveau membre au CCU (Comité Consultatif d'Urbanisme)

9. Voirie

Rien à signaler

10. Hygiène du milieu

- 10.1. Installation septique sur le chemin Favreau pour les résidents du projet de prolongement des égouts qui a été abandonné

11. Sécurité

Rien à signaler

12. Loisirs et Culture

- 12.1. Embauche de la sauveteuse pour l'été 2019
- 12.2. Demande de l'école – Aménagement du parc-école de Ligugé
- 12.3. Renouvellement comme membre de la Table de concertation culturelle de la MRC de Coaticook
- 12.4. Abri des joueurs – Parc Beausoleil.

13. Correspondance

- 13.1. Adoption de la correspondance

14. Trésorerie

- 14.1. Ratifier les comptes payés du mois de mai 2019
- 14.2. Adoption des comptes à payer au 3 juin 2019
- 14.3. Dépôt du rapport de l'activité de fonctionnement, l'activité des investissements et l'état de fonctionnement au 20 mai 2019 (Article 176.4 du Code municipal)

15. Varia et période de questions

Rien à signaler

16. Levée de l'assemblée ordinaire

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE l'ordre du jour soit de la séance ordinaire du 3 juin soit adopté tel que lu et rédigé en laissant le point varia ouvert.

VOTE POUR : 3 CONTRE : 0 ADOPTÉ

3. Adoption du procès-verbal

2019 06 108

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2019

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers
APPUYÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2019 soit adopté tel que rédigé

VOTE POUR : 3 CONTRE : 0 ADOPTÉ

4. Questions et suivi, s'il y a lieu relativement au procès-verbal de la session ordinaire du 1^{er} avril 2019

La directrice générale par intérim dépose son rapport sur le suivi du procès-verbal de la dernière session.

5. Présences et période de questions

Aucune personne présente.

6. Rapports

6.1 RAPPORT DU MAIRE

Monsieur le maire Bernard Marion a participé à 8 rencontres et/ou réunions à la MRC et à la municipalité,

6.2 RAPPORT DES COMITÉS

Madame la conseillère Émilie Groleau a participé à 4 réunions et/ou rencontres ;
Monsieur le conseiller Yvon Desrosiers a participé à 3 réunions et/ou rencontres ;
Monsieur le conseiller Éric Leclerc a participé à 4 réunions et/ou rencontres ;

6.3 RAPPORT DU D.G.

Le rapport et suivi de la direction est déposé.

7. Administration

2019 06 109 7.1. CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS -INSCRIPTION 2019

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE deux (2) membres du conseil représentent la municipalité au congrès annuel de la Fédération Québécoise des Municipalités qui aura lieu du 26 au 28 septembre 2019 pour un montant total de 799 \$ par personne plus les taxes applicables ainsi que les frais récurrents.

D'affecter et d'engager le crédit net au montant de 799 \$ dans la catégorie de fonctions administration au poste 02 11000 310

D'autoriser la direction à faire les inscriptions, la réservation des chambres et le paiement de l'inscription à la Fédération Québécoise des Municipalités.

VOTE POUR : 3 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2019 06 110 7.2. AUTORISATION DE DESTRUCTION DES ARCHIVES

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la destruction des documents dont la liste apparaît dans le document « Autorisation de destruction » en date du 10 mai 2018, préparée par monsieur Michel Hamel, de HB archivistes

QUE la liste de destruction soit classée sous la cote B30 – A1

QUE les archives soient envoyées à la MRC de Coaticook pour être détruite sans frais.

VOTE POUR : 3 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2019 06 111 7.3. EMBAUCHE TEMPORAIRE D'UNE SECRÉTAIRE

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE procéder à l'embauche de Mme Marie-Ève Breton et ce pour une période indéterminée mais n'excédant pas trois mois.

DE donner le salaire convenu lors de la rencontre avec Mme Breton.

QUE Mme Breton offre ses services pour 1 à 2 journées/semaine pour un maximum hebdomadaire 15 heures.

VOTE POUR : 3 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2019 06 112 7.4. DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LE TOURNOI DE BALLE FAMILIALE

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc
APPUYÉ par madame la conseillère Émilie Groleau;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le versement d'un don au montant de 200 \$ dans le cadre du tournoi de balle familiale qui se tiendra les 21 et 22 juin 2019, dans le but d'offrir un spectacle de feux d'artifice.

D'affecter et d'engager le crédit net du montant de 200 \$ dans la catégorie de fonctions

administration au poste 02 19000 447 ;.

VOTE POUR : 3 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2019 06 113 7.5. CHANGEMENT D'ÉTUDE LÉGAL – CAIN LAMARRE

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Émilie Groleau
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser les représentants de la municipalité à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre s.e.n.c.r.l. à compter de ce jour jusqu'au 31 décembre 2019 selon les termes de l'offre de services présentée par le cabinet Monty Sylvestre pour l'année 2019, précédemment acceptée par résolution du conseil et d'autoriser, au besoin toute une substitution de procureur dans les dossiers judiciairisés.

QUE Monsieur le maire ainsi que la direction sont autorisés à signer au nom de la municipalité le document de transfert de dossier et retrait de mandats.

VOTE POUR : 3 CONTRE : 0 ADOPTÉ

8. Urbanisme

2019.06 114 8.1. DÉROGATION MINEURE 2019-01

CONSIDÉRANT que présentement il n'y a aucun fossé;

CONSIDÉRANT que les fossés seront creusés prochainement;

CONSIDÉRANT que l'installation des ponceaux sera faite et approuvée par le responsable en voirie;

CONSIDÉRANT que les ponceaux ne nuiront pas à la libre circulation des eaux;

CONSIDÉRANT que la surface carrossable de 6 mètres des ponceaux n'est pas suffisante au passage de machinerie agricole étant donné la largeur du chemin public;

CONSIDÉRANT que selon la définition au règlement, un terrain est un lot;

CONSIDÉRANT que la demande ne cause aucun préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT que la largeur de la surface carrossable de 9 mètres demandée est jugée excessive;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule fait partie de la présente résolution;

QUE le comité consultatif en urbanisme recommande au conseil municipal d'approuver la demande de dérogation aux conditions suivantes;

QUE la largeur de la surface carrossable soit limitée à 8 mètres ;

QUE l'emplacement des ponceaux soit approuvé par le responsable en voirie de la municipalité

VOTE POUR : 3 CONTRE : 0 ADOPTÉ

8.2. NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU CCU (COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME)
Point reporté

9. Voirie

Rien à signaler

10. Hygiène du milieu

2019 06 115 10.1. INSTALLATIONS SEPTIQUES SUR LE CHEMIN FAVREAU POUR LES RÉSIDENTS DU PROJET DE PROLONGEMENT DES ÉGOUTS QUI A ÉTÉ ABANDONNÉ

ATTENDU que le prolongement du réseau sanitaire n'a pu être fait;

ATTENDU nul ne peut rejeter ni permettre le rejet dans l'environnement des eaux provenant du cabinet d'aisances d'une résidence isolée ou des eaux usées ou ménagères d'une résidence isolée, en vertu du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22) ;

ATTENDU que ces eaux non traitées constituent un contaminant au sens de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 25.1 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1), une municipalité peut installer, entretenir ou rendre conforme tout système de traitement des eaux usées d'une résidence isolée au sens du règlement Q-2, r. 22, et ce, aux frais du propriétaire de l'immeuble ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par madame la conseillère Émilie Groleau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE demander aux résidents concernés demeurant sur le chemin Favreau et dont le prolongement aurait pu régler cette problématique de se conformer au règlement provincial Q-2. R22 8 adopté en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement

DE demander aux résidents concernés demeurant sur le chemin Favreau et dont le prolongement aurait pu régler cette problématique de se conformer au règlement provincial Q-2. R22 8 adopté en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, et qu'ils ont jusqu'au 31 octobre 2020 pour s'y conformer ;

QU'à défaut la municipalité pourra décréter et exécuter les travaux aux frais des propriétaires concernés.

VOTE POUR : 3 CONTRE : 0 ADOPTÉ

11. Sécurité

Rien à signaler

12. Loisirs et Culture

2019 06 116 12.1. EMBAUCHÉ DE LA SAUVETEUSE POUR L'ÉTÉ 2019

ATTENDU que Madame Anaïs Côté offre le service de sauveteur pour la piscine municipale à la municipalité de Sainte-Edwidge-de-Clifton ;

ATTENDU que Madame Côté a réussi sa formation de sauveteur national et que celle-ci est qualifiée pour occuper le poste de sauveteur;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE faire l'embauche de Mme Côté pour l'été 2019

La piscine municipale sera ouverte au public du 20 juin au 11 août 2019. Les heures d'ouverture de la piscine municipale seront : de 13 h à 17 h et de 18 h à 20 h ; Il est également convenu que Madame Côté est avisée qu'il peut y avoir une semaine excédentaire si la température est caniculaire.

VOTE POUR : 3 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2019 06 117 12.2. DEMANDE DE L'ÉCOLE – AMÉNAGEMENT DU PARC-ÉCOLE DE LIGUGÉ

ATTENDU que le parc-école de l'école Ligugé de Martinville a besoin d'être remis aux normes d'aujourd'hui,

ATTENDU que la demande de l'école est de prendre la subvention prévue pour l'achat de livres à la bibliothèque et de la transférer pour le projet du parc-école;

Et,

CONSIDÉRANT la demande de financement de 1 500 \$ concernant l'aménagement du parc-école de Ligugé de Martinville;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers
APPUYÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise la direction générale à faire lesdits paiements à l'École de Ligugé au poste budgétaire 02 70231 447.

VOTE POUR : 3 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2019 06 118 12.3. RENOUELEMENT COMME MEMBRE DE LA TABLE DE CONCERTATION CULTURELLE DE LA MRC DE COATICOOK

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'adhésion 2019 de la Table de concertation culturelle de la MRC de Coaticook au coût de 25 \$ au compte 02 19000 447 ;

D'autoriser la direction à faire l'inscription et le paiement à la Table de concertation culturelle de la MRC de Coaticook ;

VOTE POUR : 3 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2019 06 119 12.4. ABRIS DES JOUEURS – PARC BEAUSOLEIL

ATTENDU que les abris des joueurs ont besoin de beaucoup de restauration, et qu'il a été jugé préférable d'en construire des neufs;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE procéder à la construction de nouveaux abris pour les joueurs, au parc Beausoleil.

VOTE POUR : 3 CONTRE : 0 ADOPTÉ

13. Correspondance

2019 06 120 13.1. ADOPTION PAR RÉOLUTION DE LA CORRESPONDANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE la liste de la correspondance à ce jour est déposée en regard du conseil et suivi de cette dernière étant versée aux archives suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

VOTE POUR : 3 CONTRE : 0 ADOPTÉ

14. Trésorerie

2019 06 121 14.1. RATIFIER LES COMPTES PAYÉS DU MOIS

CONSIDÉRANT que la direction dépose la liste des salaires, le rapport de trésorerie pour le mois se terminant le 31 MAI 2019 ;

CONSIDÉRANT que la direction dépose le rapport de la trésorerie, incluant la conciliation bancaire, les chèques payés après réunion, les prélèvements payés après réunion et les dépôts direct payés après la réunion du 6 mai 2019 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

DE ratifier le paiement des salaires des employés et des membres du conseil pour le mois janvier du chèque/dépôt 501251 au 501269 pour un montant de 11 027.92 \$;

DE ratifier le paiement des comptes payés après le 6 mai 2019 au montant de 26 084.44 \$:

- Payé par chèque Ø pour un montant de \$;
- Payé par prélèvement numéro 14045 montant de 232.56 \$;
- Payé par dépôt direct 574 à 576 pour un montant de 26 571.88 \$

VOTE POUR : 3 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2019 06 122 14.2. ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 3 JUIN 2019

CONSIDÉRANT que la direction dépose la liste des comptes à payer au 3 juin 2019 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par madame la conseillère Émilie Groleau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents.

D'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 94 850.22 \$, d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des activités de fonctionnement et des activités d'investissement ;

- comptes à payer par chèque 4661 au 4776 pour un montant de 48 298.51 \$
- comptes à payer par prélèvement 14045 au 14051 pour un montant de 649.14 \$
- comptes à payer par dépôt direct 577 au 590 pour un montant 45 902.57 \$

Je, Brigitte Desruisseaux, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants aux activités de fonctionnement et des activités d'investissement du budget, pour faire le paiement des comptes et déboursés au montant de 94 850.22 \$ au 3 juin 2019.

VOTE POUR : 3 CONTRE : 0 ADOPTÉ

14.3 DÉPÔT DU RAPPORT DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENT ET L'ÉTAT DE FONCTIONNEMENT

Le rapport des états de fonctionnement est déposé aux membres du conseil.



15. Varia et période de questions

Une rencontre avec monsieur Jacques Gagnon et les élus est prévue le 10 juin prochain.

2019 06 123 16.1. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

DE procéder à la levée de l'assemblée, il est 21 h 30

VOTE POUR : 3 CONTRE : 0 ADOPTÉ

Bernard Marion, maire

Je, Bernard Marion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal.

Brigitte Desruisseaux

Directrice générale et secrétaire-trésorière
par intérim